



Aperçu de la structure et du financement du programme de l'équipe nationale de ski nautique

PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Le programme de l'équipe nationale fournit du soutien financier et d'autres soutiens aux athlètes dans les huit catégories suivantes.

Les athlètes qui se qualifient demeureront normalement dans le programme pour deux ans (les critères de qualification sont en fonction du cycle de deux ans des championnats du monde, du Défi Can-Am et des championnats panaméricains). Toutefois, le Comité de la haute performance (CHP) peut disqualifier un athlète d'être inclus dans le programme ou retirer un athlète après la qualification si le comportement passé ou actuel de l'athlète viole le code de conduite de SNPC.

Le CHP peut inclure un athlète dans le programme si l'athlète est incapable de respecter les critères de qualification à cause d'un problème de santé (ex. blessure, maladie, grossesse).

Le CHP peut inclure un athlète dans le programme si l'athlète est incapable de respecter les critères de qualification à cause d'un problème de santé (ex. blessure, maladie, grossesse).

Pour recevoir le soutien financier indiqué ci-dessous, les athlètes dans les catégories 1 à 4 et 6 doivent envoyer un plan annuel d'entraînement à l'entraîneur de l'équipe nationale (EÉN) et les athlètes dans les catégories 5 et 7 doivent envoyer un plan annuel d'entraînement à l'entraîneur de l'équipe nationale junior.

Les athlètes dans les catégories 1 à 7 doivent participer aux championnats nationaux et les athlètes dans les catégories 1 à 6 doivent participer aux camps de science sportive du printemps et de l'automne. Le soutien financier d'un athlète sera diminué d'un tiers pour chacune de ces activités à laquelle l'athlète ne participe pas, sauf si l'absence de l'athlète est approuvée par l'EÉN.

Un athlète qui choisit de ne pas participer à ce programme de l'équipe nationale ne sera pas admissible à aucun financement du programme de l'équipe nationale ou de Sport Canada.

| Catégorie | Critères de qualification | Soutien financier |
|-------------------------------|--|---|
| 1. Équipe nationale - Podium | Les athlètes qui ont terminé premier, deuxième ou troisième en slalom, en figures, aux sauts ou au combiné aux derniers championnats du monde. Si un athlète qui se qualifie pour cette catégorie à la suite d'un podium dans plus d'un des derniers championnats du monde ne termine pas premier, deuxième ou troisième dans une épreuve aux championnats du monde suivants, l'EÉN peut permettre à cet athlète de demeurer dans cette catégorie pour les deux années suivantes si l'EÉN croit que l'athlète demeure capable de monter sur le podium aux championnats du monde suivants. | Du financement enrichi et le financement complet pour toutes les activités du programme de l'équipe nationale (telles qu'identifiées par l'EÉN), dont les championnats nationaux, les championnats panaméricains, les championnats du monde et les camps de science sportive. |
| 2. Équipe nationale - Breveté | Les athlètes qui reçoivent du soutien d'un brevet de Sport Canada. Ski nautique a six brevets disponibles. | Du financement enrichi et le financement complet pour toutes les activités du programme de l'équipe nationale (telles qu'identifiées par l'EÉN), dont les championnats nationaux, les championnats panaméricains, les championnats du monde et les camps de science sportive. |



Aperçu de la structure et du financement du programme de l'équipe nationale de ski nautique

| | | |
|--|---|--|
| 3. Équipe nationale – Équipe mondiale | Les six athlètes dont les notes aux derniers championnats du monde ont été utilisées pour déterminer la note de l'équipe canadienne aux championnats du monde. | Du financement enrichi et le financement complet pour toutes les activités du programme de l'équipe nationale (telles qu'identifiées par l'ÉÉN), dont les championnats nationaux, les championnats panaméricains, les championnats du monde et les camps de science sportive. |
| 4. Équipe nationale – Performance exceptionnelle élite | Les athlètes qui, dans l'année de calendrier précédente: se sont qualifiés pour le Masters des É.-U.; ont terminé premier, deuxième ou troisième en slalom, en figures ou en sauts dans une compétition professionnelle; sont parmi les huit premiers en slalom, en figures ou en sauts ou parmi les trois premiers au combiné dans la liste de classement mondial de l'année de calendrier précédente; ou qui ont terminé parmi les huit premiers en slalom, en figures ou en sauts ou parmi les trois premiers au combiné aux derniers championnats du monde. | Le financement complet pour toutes les activités du programme de l'équipe nationale (telles qu'identifiées par l'ÉÉN), dont les championnats nationaux, les championnats panaméricains, les championnats du monde et les camps de science sportive. |
| 5. Équipe nationale - Performance exceptionnelle M21 | Les athlètes de moins de 21 ans au 31 décembre de l'année de calendrier précédente qui ont participé aux derniers championnats du monde juniors ou M21 et qui ont aussi participé aux derniers championnats du monde ouverts. | Le financement complet pour les championnats nationaux et les camps de science sportive et du financement partiel pour les championnats panaméricains et les championnats du monde. |
| 6. Équipe nationale – Indépendants mondiaux | Les athlètes qui ont participé aux derniers championnats du monde ouverts grâce à leur classement dans la liste de classement mondial et dont les notes n'ont pas été utilisées pour déterminer la note de l'équipe canadienne aux championnats du monde. | Du financement partiel pour les championnats nationaux, les championnats panaméricains et les championnats du monde, mais du financement complet pour les championnats panaméricains, si l'athlète est choisi dans l'équipe canadienne élite de six personnes. |
| 7. Équipe nationale junior | Les athlètes qui ont participé aux derniers championnats du monde juniors ou M21. Ces athlètes seront normalement dans le programme pour deux ans à condition qu'ils montrent une amélioration constante dans la performance et demeurent admissibles pour participer aux championnats du monde M21 suivants. | Si un athlète est parmi les 12 premiers en slalom, en figures ou en sauts ou parmi les six premiers au combiné dans la plus récente liste de classement mondial junior ou M21, du financement partiel pour les championnats panaméricains juniors et M21 et les championnats du monde juniors et M21. Les athlètes qui participent aux championnats du monde juniors ou M21, mais qui ne sont pas parmi les 12 premiers ou les six premiers de ces listes de classement ne recevront pas de financement. |



Aperçu de la structure et du financement du programme de l'équipe nationale de ski nautique

| | | |
|-----------------------------------|--|---|
| <p>8. Équipe de développement</p> | <p>Les athlètes qui ont représenté le Canada dans la catégorie M14 ou M17 au Défi Can-Am ou aux championnats panaméricains. Ces athlètes seront normalement dans le programme pour deux ans à condition qu'ils montrent une amélioration constante dans la performance. Si le Défi Can-Am n'a pas lieu, alors l'EÉN, en consultation avec l'entraîneur de l'équipe nationale junior, peut choisir des athlètes pour cette catégorie selon la performance, l'engagement et d'autres critères que l'EÉN juge pertinents.</p> | <p>Pas de financement direct. Toutefois, un entraîneur sera fourni pour le Défi Can-Am et les championnats panaméricains et, selon l'engagement, l'entraîneur de l'équipe nationale junior peut aider les athlètes à concevoir un plan d'entraînement annuel.</p> |
|-----------------------------------|--|---|